

*Questions orales***LE REVENU NATIONAL**

L'IMPÔT SUR LE REVENU—LES AFFAIRES METTANT EN CAUSE  
JOHN C. DOYLE

**M. John Crosbie (Saint-Jean-Ouest):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, en sa qualité de ministre suppléant du Revenu national. J'essaie d'aider le gouvernement à augmenter ses recettes et à réduire le montant de sa dette.

Le ministre peut-il nous dire où en est l'affaire des sept plaintes déposées contre un certain John C. Doyle et une certaine société connue sous le nom de Javelin Foundries qui n'auraient pas payé leur impôt sur le revenu? Un règlement a été déposé en date du 6 novembre devant la Cour fédérale indiquant que M. Doyle et sa société devraient six millions de dollars en impôt et intérêt courus depuis 1966 et cinq millions de dollars pour 1950 et 1954. Le gouvernement a-t-il récupéré cet argent? Quelles modalités de règlement a-t-on arrêtées dans cette affaire?

**M. Claude-André Lachance (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice):** Monsieur l'Orateur, la question de la perception de la dette de M. Doyle a été étudiée très sérieusement au cours des derniers jours et des dernières semaines...  
[Français]

... et je suis heureux d'apprendre au député qu'une entente a été conclue avec M. Doyle pour la remise des fonds qu'il devait au ministère du Revenu national et qu'il reste simplement la question des fonds qui sont dus par la compagnie elle-même.

[Traduction]

**M. Crosbie:** Puisque le gouvernement s'occupe de ce dossier depuis vingt-cinq ans, j'aimerais poser une question: un contribuable de ma circonscription qui doit \$250 me faisait remarquer la chose suivante: «Je n'ai ni argent, ni pétrole, est-ce une raison pour ne pas m'accorder le même traitement qu'à John C. Doyle?»

Le secrétaire parlementaire pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de récupérer la totalité du montant de cette créance qui lui est due depuis 1950-1956, soit 11 millions de dollars, ou bien s'est-il entendu pour n'en récupérer qu'une partie?

[Français]

**M. Lachance:** Monsieur le président, ce gouvernement a toujours pensé que, quel que soit le niveau de richesse des contribuables, qu'il s'agisse d'une compagnie ou d'une autre, que si des fonds étaient dus au gouvernement, il fallait les lui rembourser. Ainsi, le gouvernement a intenté une action pour se faire rembourser l'argent qui lui est dû en cette cause et il a l'intention d'aller jusqu'au bout dans cette histoire.

\* \* \*

[Traduction]

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

LES DISPOSITIONS DE L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE CONCERNANT LES  
RÉSERVES DE GAZ NATUREL

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances et fait suite à la déclaration que renfermait son exposé budgétaire selon laquelle nos réserves de gaz naturel suffisent amplement à répondre à nos besoins intérieurs dans un avenir prévisible.

[M. l'Orateur.]

Étant donné que son collègue, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, a déclaré que nous ne devrions plus exporter de gaz aux États-Unis tant que nous n'alimenterons pas le Québec et les provinces Maritimes et que nous n'aurons pas substitué le gaz au pétrole dans le centre du Canada, devons-nous déduire de la déclaration du ministre qu'il rejette la position du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et appuie plutôt celle du ministre de l'Industrie et du Commerce ainsi que de l'industrie pétrolière qui voudraient expédier notre excédent de gaz aux États-Unis?

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances):** Si le député veut bien examiner attentivement ma déclaration, il constatera que j'ai parlé uniquement d'indices, mais que nous attendons que l'Office national de l'Énergie évalue l'importance des réserves.

Des indices portent à croire que les réserves sont plus importantes qu'on ne l'avait cru, mais nous attendons d'en avoir la preuve. J'ai dit que l'énergie pourrait être utilisée de deux façons, soit pour remplacer le pétrole sur le marché de l'Est, soit pour alimenter l'exportation. Mais cette décision ne sera pas prise avant que nous ayons reçu le rapport de l'Office national de l'énergie et déterminé l'ampleur et la nature des besoins dans l'Est. Je crois que les Canadiens devraient être servis les premiers, d'autant plus que ce gaz aidera à réduire les importations de pétrole qui nuisent gravement à notre balance commerciale.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Le ministre préciserait-il la distinction entre nos besoins immédiats et nos besoins prévisibles? Je demande au ministre si, dans la catégorie des «besoins prévisibles», il accorde la priorité à la fourniture de gaz au Québec et aux Maritimes et de gaz pour remplacer le pétrole dans le Canada central, avant toute exportation de gaz aux États-Unis.

**M. Chrétien:** Il est trop tôt pour prendre une décision à ce sujet. Nous attendons le rapport de l'Office national de l'Énergie. A titre de député du Québec, j'aimerais que nous puissions augmenter notre consommation de gaz au Québec. Mais ce n'est pas une décision facile, car il faut tenir compte du coût de construction d'un gazoduc et de la rentabilité économique d'une telle entreprise. Naturellement, nos ressources iront aux Canadiens d'abord, mais s'il y a un surplus, nous tenterons de le vendre.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE**

LES DISPOSITIONS DE L'EXPOSÉ BUDGÉTAIRE CONCERNANT LES  
PRIX

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Compte tenu des dispositions du budget d'hier visant spécialement le Canada de l'Atlantique, le ministre peut-il confirmer s'il est vrai que, comme on l'a prétendu dans les journaux d'hier, tous les représentants provinciaux, y compris ceux des provinces maritimes, qui assistaient à la conférence fédérale-provinciale des ministres de l'énergie tenue cette semaine, ne l'ont pas soutenu lorsqu'il a essayé de freiner la hausse des prix des produits pétroliers prévue pour le début de l'année pro-